

Rapport de l'Académie nationale de pharmacie « Vaccination des professionnels de santé », Mai 2019

28/05/2019

Face à une couverture vaccinale insuffisante des professionnels de santé, l'Académie de pharmacie recommande dans son rapport de renforcer l'obligation vaccinale contre la rougeole, la coqueluche et la varicelle. Elle rappelle que cette obligation vaccinale repose sur les risques d'exposition et de transmission à des populations fragiles et le rapport bénéfices/risques individuel et collectif. Toute recommandation ou obligation vaccinale concerne également les professionnels de santé libéraux et ceux du secteur médico-social et doit reposer sur une « stratégie motivationnelle », insistant sur le caractère individuel mais aussi altruiste des vaccinations. Enfin, l'Académie nationale de pharmacie souhaite une harmonisation du calendrier vaccinal, des recommandations et des obligations vaccinales en Europe.